

# COLLECTIF EMPLOIS EN DANGER

## MOTION : Des Emplois Jeunes en danger

Le 16 Octobre 1997, a été promulguée la loi relative aux Emplois Jeunes "Nouveaux services - Nouveaux emplois".

L'objectif était d'offrir aux jeunes une perspective d'avenir et de démontrer qu'il existe dans notre société des besoins non satisfait, et de ce fait apporter la preuve que notre qualité de vie collective, notre cohésion sociale passe non pas par de l'occupationnel mais par le développement de nouveaux métiers et de nouveaux services.

Au travers de cette loi, l'Etat s'était engagé à développer, soutenir, accompagner les activités créées.

C'est ainsi, que depuis Octobre 1997, 9 000 Jeunes ont été recrutés dans le cadre de ce dispositif dans notre Département - Région 'l'île de la Réunion'.

Aujourd'hui, il est proposé aux employeurs et aux Emplois Jeunes 3 alternatives :

- L'Epargne Consolidée
- La Convention Pluriannuelle
- Ou la fin pure et simple du contrat

Aussi :

- **Considérant que** le dispositif a permis la création de près de 9 000 Emplois depuis 1997
- **Considérant qu'au delà de 9 000 jeunes**, c'est 9 000 familles par conséquent 27 000 personnes qui sont directement concernés, menacés, mis en difficulté.
- **Considérant que** les activités mises en place grâce à ces jeunes, sont devenues une nécessité quotidienne pour la population des cités et des quartiers.
- **Considérant que** ces Jeunes ont su mobiliser des forces de créativité dans TOUS les secteurs pour la cohésion sociale de notre pays.
- **Considérant que** la création de nouvelles activités par les Emplois Jeunes a permis le renforcement de la sécurité, la lutte contre la solitude, l'accompagnement de la vie dans ses phases fragiles de la Petite Enfance, de l'adolescence et du grand vieillissement, et le développement de l'animation dans les domaines de l'Education, du Sport, de la Culture et du Tourisme.
- **Considérant que** la croissance de l'emploi, avec la création entre 1997 et 2001 de 9 000 emplois, place l'île de la Réunion parmi les Départements les plus créateurs d'emplois.
- **Considérant que** les 02 dispositifs proposés :
  - L'épargne consolidée
  - La convention pluriannuelle

Sont totalement inadaptés pour la Réunion et correspondent plus à la problématique Métropolitaine.

- Considérant qu'aucun suivi n'a été proposé aux employeurs associatifs, que les circulaires ministérielles dans leur contenu n'ont pas été appliquées dans notre Département, comme par exemple :
  - Instruction du ministère : "une ou plusieurs réunions thématiques peuvent être organisée avec les employeurs afin d'obtenir toutes les informations".

**DEVANT** la situation sociale, économique de notre île que vous n'ignorez pas et qui va perdurer au moins jusqu'en 2015

**DEVANT** l'absence totale d'accompagnement dans le dispositif de diagnostic territorial et de mutualisation des moyens

**NOUS REFUSONS** d'être indemnisés en tant que demandeurs d'emploi après 05 ans de travail, et de service rendu à la population réunionnaise

**NOUS REFUSONS** la conversion du financement actif d'un travail en un financement passif qu'est l'allocation chômage

**AUSSI, NOUS PROPOSONS :**

- De surseoir à toutes décisions qui pourraient mettre en péril ne serait - ce qu'un seul emploi.
- La prise en compte dans la loi programme de la spécificité économique de notre île totalement différente de celle de la Métropole et de fait la poursuite du dispositif en l'état, avec tous les outils d'accompagnement.
- Le maintien des cofinancements des autres partenaires financiers que sont le Conseil Régional, le Conseil Général et la Commune.

Vu par le Conseil Municipal  
en séance du 16 DEC. 2002



LE MAIRE

LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA